

# Conduite de l'agneau de bergerie dans l'Est

## *Les clés de la réussite*



- Importance régionale
- Constitution de la troupe
- Reproduction
- Système fourrager et alimentation
- Sanitaire
- Logement et contention
- Repères technico-économique

La production d'agneaux de bergerie suit un itinéraire qui permet d'écouler une viande jeune (120 jours en moyenne). Ces agneaux sont élevés durant la phase hivernale à partir d'une mise bas d'automne - hiver. La viande produite est peu colorée, recherchée par le consommateur pour sa tendreté et sa saveur. L'alimentation de l'agneau est essentiellement basée sur le lait de la mère avec une complémentation dans la phase de finition, avec des aliments à base de céréales, de sous-produits et de matières azotées disponibles sur l'exploitation ou dans le commerce.



## Importance régionale

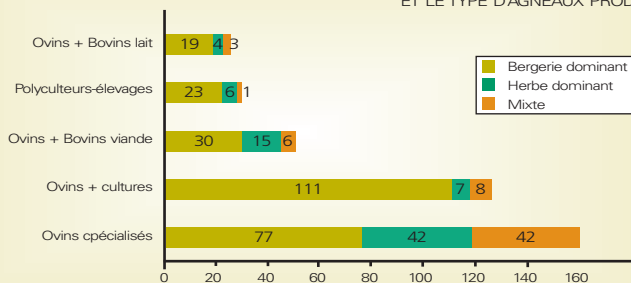
Cette production est l'orientation largement dominante dans l'élevage ovin du grand Est. Ce mode de conduite représente les deux tiers des ateliers en place auxquels il faut ajouter la part des agneaux de contre saison produits dans les ateliers mixtes.

Cette proportion s'accroît dans les zones de grandes cultures où l'atelier ovin vient comme activité complémentaire. Il s'intercale parfaitement dans le calendrier des travaux et valorise les surfaces non retournables exploitées en herbe. C'est notamment le cas dans les exploitations céréalières de Champagne, (Marne et l'Aube) et du Plateau Lorrain. En Lorraine, ce mode de conduite est dominant en Meurthe et Moselle et dans la Meuse et tend à se développer en Moselle. Il se maintient dans les zones de montagne des Vosges et de la Franche-Comte pour répondre à des nécessités commerciales ou pallier des contraintes liées à la durée d'hivernage et au moindre potentiel des surfaces.

LOCALISATION DES ATELIERS D'AGNEAUX DE BERGERIE (BDR GRAND EST 2004)



RÉPARTITION DES ÉLEVAGES (GRAND EST) SELON LE SYSTÈME ET LE TYPE D'AGNEAUX PRODUITS



Les données ci-contre sont issues des suivis réalisés par les organismes technico-économiques de la filière auprès d'éleveurs suffisamment professionnels (taille de troupe) ou en phase de projet.

## Intérêt de cette production

Nés en automne - hiver, à contre saison, les agneaux sont vendus de décembre à juin dans une période de marché favorable. C'est une production complémentaire des autres ateliers de l'exploitation. Elle demande peu ou pas de surface et utilise les bâtiments et la main-d'œuvre disponibles en automne - hiver, notamment dans les fermes céréalières. On la rencontre aussi dans des exploitations à faible potentiel fourrager (montagne...). C'est une bonne façon de valoriser les sous et co-produits disponibles sur l'exploitation (pailles, pulpes...).



# Constitution de la troupe

La constitution de la troupe est une étape fondamentale de la création d'un atelier ovin. L'éleveur devra respecter quelques principes de base et rechercher un compromis entre les réalités du marché des reproducteurs, les choix techniques et les impératifs économiques de son projet.

## Dimensionner l'effectif en fonction des objectifs recherchés

Cette étape est franchie lors de l'élaboration du projet d'atelier. Elle tient compte du contexte de l'exploitation avec l'inventaire des ressources disponibles en main-d'œuvre, bâtiments, fourrages et des objectifs de revenu que l'on se fixe. Il convient de s'entourer de compétences spécialisées sur la production ovine pour mener à bien cette phase délicate auprès des services élevage des chambres d'agriculture ou des organisations de producteurs.

### Brebis ou agnelles ?

Chercher à ne pas dépasser 50 % d'agnelles et atteindre l'effectif total aussi vite que possible (3 ans). **Dans tous les cas privilégier les animaux avec garanties génétiques et sanitaires.** Les années suivantes, l'acquisition d'agnelles qualifiées sera un plus pour améliorer la qualité génétique du troupeau. Le taux de renouvellement sera maintenu à un niveau élevé pour remplacer les réformes plus nombreuses en phase de constitution de cheptel.

IMPACT DU CHOIX ENTRE  
AGNELLE OU BREBIS



### Précautions sanitaires à l'introduction

Lorsque l'augmentation de cheptel fait appel à un achat extérieur, il convient de vérifier le statut sanitaire des animaux introduits au regard de la réglementation, et porter son attention sur les affections éventuelles liées au piéтин et aux maladies abortives.

### Choix des reproducteurs

Le choix de la race est souvent un compromis entre des goûts et des objectifs que l'on s'est donnés et la disponibilité en reproducteurs sur une zone d'achat.

Pour les femelles, rechercher en priorité le désaisonnement naturel. Les brebis doivent être fécondables au printemps. Dans notre région les races les mieux adaptées sont :

- en race lourde : Ile de France, Est à laine Mérinos, Suffolk et leurs croisements
- en race prolifique : INRA 401, et croisées Romanov

CRITÈRES DE SÉLECTION  
SELON LA RACE

Objectifs	Ile de France	Est Mérinos et croisements	Suffolk	INRA 401 Croisées Romanov
Désaisonnement	++	+++	+	+++
Prolificité	++	++	++	+++
Aptitude maternelle	+	+++	-	++



Les béliers, utilisés en pur ou en croisement, devront permettre une production d'agneaux lourds et bien conformés.

COMPARAISON DES RACES  
SUR LE CHOIX DU BÉLIER



Caractéristiques	Ile de France Berrichon du Cher	Suffolk	Charolais Rouge de l'Ouest	Texel
Désaisonnement	+++	++	+	+(*)
Précocité	++	+++	+	-

\* traitement hormonal éventuel

## Conduite de la reproduction

La mise en place du planning prévisionnel de reproduction est une étape essentielle dans la réussite de la conduite d'un atelier de bergerie. Il en va de la maîtrise de l'organisation du travail, des performances techniques et des résultats économiques.

	Fev.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.
Préparation à la lutte	BÉLIERS		BREBIS									
Mise en lutte			BREBIS			REPASSE + AGNELLES						
Agnelage							BREBIS				REPASSE + AGNELLES	

La lutte principale se déroule à contre-saison, d'avril à juillet, suivie d'une lutte de repasse d'août à septembre. Elle fait appel à des brebis qui se désaisonnent naturellement ou à l'utilisation d'éponges. Le désaisonnement est rendu plus efficace avec le recours à l'effet bélier.

## Clés de la réussite



### de la lutte

- garantir une pâture abondante ou complémenter
- vérifier l'état corporel des femelles
- s'interdire le mélange brebis et agnelles
- un bélier pour 35 brebis ou 20 à 25 agnelles
- privilégier les luttes courtes (4 à 6 semaines)
- utiliser l'effet bélier

### de l'agnelage

- complémentation des brebis avant mise bas
- qualité de la litière et cases d'agnelage
- moins de 30 gestantes par lot
- respect des soins à l'agnelage et des règles d'hygiène
- vérifier les mamelles
- s'assurer de la prise de colostrum
- gérer les adoptions



# Système fourrager et alimentation

Dans la production d'agneaux de bergerie, on distingue 2 grands systèmes fourragers :

- le système hors sol : avec la valorisation de sous et co-produits
- le système herbe avec 2 schémas :
  - autonome : avec l'optimisation de la SFP, dans ce cas on constate un chargement de 12 à 14 brebis/ha de SFP
  - herbe déficitaire : avec optimisation du chargement (18 à 20 brebis/ha de SFP) nécessitant l'achat de fourrage ou la valorisation de sous et co-produits de l'exploitation.

## Système hors sol

Essentiellement dans les grands bassins céréaliers (Champagne-Ardenne), dans des exploitations de grandes cultures céréalières et industrielles, le système hors sol a pris une place non négligeable.

L'alimentation de base est la paille de céréales, complétée au cas par cas par des pulpes de betteraves, de luzerne déshydratée, des céréales, des protéagineux... Les fourrages sont essentiellement produits sur l'exploitation. Le choix des aliments se fait autour des conditions et des opportunités du marché.

Les ressources alimentaires sont rarement le facteur limitant de l'atelier ou du développement du mouton dans ces exploitations. La présence de bâtiments et de main-d'œuvre disponible (salarié), à l'inverse, est un élément prépondérant dans un tel système.

### Exigences du système hors sol

- Main-d'œuvre indispensable toute l'année avec des périodes à temps plein pour le personnel (agne-lage).
- Bâtiment fonctionnel et adapté à la présence d'animaux toute l'année et à la mécanisation de la distribution.
- Mécanisation de la distribution des aliments et du paillage.
- Volume de stockage et de conservation de la paille (besoins en paille alimentaire et litière : 450 kg par brebis) et des aliments sous et co-produits.

EXEMPLE DE RÉGIME ALIMENTAIRE  
EN SYSTÈME HORS SOL

	Paille	Luzerne déshy.	Pulpe sèche	Orge	Soja
<b>Femelles</b>					
• entretien	800 g	300 g		300 g	
• fin gestion	600 g	800 g		400 g	
• lactation 1 à 6 semaines					
- 1 agneau	500 g	1 200 g	300 g	200 g	
- 2 agneaux	400 g	1 500 g	400 g	500 g	100 g
• lactation 7 à 12 semaines					
- 1 agneau	600 g	700 g	400 g	300 g	
- 2 agneaux	600 g	1 000 g	400 g	400 g	
• flushing - lutte	800 g	200 g	300 g	300 g	
Agneaux	-	300 g	300 g	300 g	150 g
<b>Total besoins (kg)</b>	<b>450</b>	<b>178</b>	<b>42</b>	<b>114</b>	<b>2</b>
<b>Brebis</b>		<b>23</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	
<b>Agneaux</b>					<b>11</b>



## Système avec pâture

Le système avec pâture est présent dans les exploitations à dominante céréalière où il existe une surface en herbe obligatoire et dans les systèmes de polyculture élevage.

Les prairies permanentes assurent tout au long de l'année la base alimentaire du troupeau ovin sous diverses formes (pâturage, enrubannée, foin).

Toutes les femelles de reproduction vont en pâture pour une durée de 6 à 7 mois selon la date d'agnelage. La mise à l'herbe au printemps pour les adultes est conditionnée par le départ de la végétation. Les agnelles sont mises à l'herbe plus tard ou élevées en bergerie.



CONDUITE DES PRAIRIES SUIVANT  
LE NIVEAU D'INTENSIFICATION

Chargement global (brebis/ha SFP)	12	14	18	20
Chargement printemps (brebis/ha)	16	20	25	25
Chargement été (brebis/ha)	14	16	20	20
Indice de fauche en % (1ère coupe)	40	30	20	0
Indice de fauche en % (2ème coupe)	20	10	0	0
Autonomie fourragère totale*	90	80	70	60
Fumure azotée	30 u	60 u	90 u	120 u

\* part des fourrages produits par la surface fourragère totale (pâture + fauche)

Dans les exploitations céréalières ou de polyculture, ce sont les pailles, pulpes, luzernes... qui équilibrent le stock fourrager.

Dans les chargements les plus élevés (18-20 brebis/ha de SFP), on fait appel, en plus de la paille produite sur l'exploitation, à l'achat de fourrages extérieurs, du type : luzerne déshydratée, foin... Seul le pâturage est assuré en totalité sur l'exploitation. Les agnelles de renouvellement sont maintenues le plus souvent en bergerie.

Des fourrages dits "dérobés" peuvent intervenir pour minimiser le déficit fourrager (colza fourrager...).

*Ne pas négliger l'alimentation des agnelles :*

*Qu'elles soient en pâture ou non, elles doivent faire face à des besoins de croissance. L'objectif est d'atteindre entre 50 et 60 kg à 9-10 mois, âge potentiel de mise en lutte.*

*Jusqu'à l'âge de 4 mois, elles sont conduites avec les agneaux de boucherie. Au delà, leur croissance moyenne doit être de 100 g/jour, sans jamais dépasser 200 g, même sur une courte période (éviter les excès de gras préjudiciables à une bonne fertilité).*

### Conduite alimentaire des brebis

La complémentation de la ration de base des brebis se réalise en fin de gestation et en lactation essentiellement. La quantité distribuée est variable en fonction du stade physiologique de l'animal et de ses performances.

Le regroupement des animaux en lots homogènes permet d'adapter l'alimentation aux besoins :

- brebis doubles,
- brebis simples,
- brebis vides...

Les besoins alimentaires hivernaux dépendent du temps de présence en bergerie (5 à 6 mois).

EXEMPLES DE RATIONS  
POUR BREBIS LACTANTES

Fourrages, qualité	Taux M.S.	Période
Foin de qualité normale, fin juin	87 %	0-6 se. 7-10 se.

Paille de bonne qualité	87 %	0-6 se. 7-10 se.
-------------------------	------	---------------------

Fourrage	Concentré fermier		Minéral		
	Quantité (kg bruts)	Céréales (kg)	Soja 48 (kg)	Type	Dose
	1,9	0,7	0,2	craie	20 g.
	1,8	0,5	0,15	craie	10 g.

Fourrage	Concentré fermier		Minéral		
	Quantité (kg bruts)	Céréales (kg)	Soja 48 (kg)	Type	Dose
	2,2	1	0,3	craie	20 g.
	2	0,7	0,2	craie	10 g.

Quantité (kg bruts)	Blé (kg)	Luz. déshy. (kg)	Minéral	
			Type	Dose
1,3	0,5	0,9	13/10	25 g.
1,3	0,4	0,9	13/10	15 g.

Quantité (kg bruts)	Blé (kg)	Luz. déshy. (kg)	Minéral	
			Type	Dose
1,5	0,7	1,3	craie	25 g.
1,5	0,3	0,9	craie	25 g.

BESOINS DE STOCKS FOURRAGERS SUIVANT  
LE NIVEAU D'INTENSIFICATION (6 MOIS BERGERIE)  
(KG DE MS/BREBIS)

Chargement global (brebis/ha SFP)	12	14	18	20
Fourrages récoltés	250	220	120	0
Paille alimentaire	50	80	120	200
Fourrages achetés (luzene déshydratée)	0	0	60	100
Total des besoins	300	300	300	300



### Elevage des agneaux

Les agneaux sont conduits sous la mère jusqu'à l'âge de 70 jours en moyenne. Dans le cas de naissance multiple ou de déficience laitière, on peut avoir recours à l'allaitement artificiel. Dans ce cas, la poudre de lait à utiliser doit être "spéciale agneaux".

En plus du lait maternel, ils reçoivent du fourrage grossier appétent (foin ou paille) et un concentré à 0,9 UF et 17% de matière protéique brute.

Après sevrage, ils sont allotés et rationnés selon le tableau suivant :

RATIONNEMENT DES AGNEAUX  
À L'ENGRAISSEMENT



	Mâles	Femelles	Quantité totale à prévoir/agn (4 mois - 19 kg. carc.)
Fourrages grossiers (paille ou foin)	A Volonté		30 à 40 kg de MS
Concentré à 0,9 UF, 17 % MPB (ration maximale)	1,1 à 1,5 kg*	0,9 à 1,1 kg*	85 à 90 kg

\* à moduler en fonction de la précocité de l'animal

La maîtrise de l'alimentation et notamment du coût de concentré est la principale clé de réussite de la production d'agneaux de bergerie. Ce poste représente à lui seul 65 à 70 % des charges de production. La qualité des carcasses produites dépend essentiellement du contrôle de la consommation de concentré : poids de carcasse, gras, durée d'engraissement...



# Sanitaire

En dehors du respect de la réglementation sanitaire officielle (brucellose...), le volet hygiène et santé des ateliers ovins en conduite d'agneaux de bergerie repose sur la maîtrise de plusieurs sujets :

- le parasitisme,
- les maladies néonatales,
- les soins aux pieds,
- les maladies abortives,
- les maladies alimentaires,
- les mesures d'hygiène générale.

## Parasitisme

### Adulte

Les risques se situent pendant la période de pâture. Les parasites les plus souvent rencontrés sont les strongles digestifs et pulmonaires, la grande douve et la petite douve. Deux ou trois interventions annuelles sont nécessaires : avant la lutte, avant agnelage et éventuellement en été.

En saison de pâture, les animaux sont exposés à des parasites externes (tiques, poux, galle, miyases...). Différents produits existent, ils peuvent être utilisés en préventif ou curatif sous forme de douche, bain, aspersion ou "pour on".

### Agneaux

La principale affection à surveiller est la coccidiose dont la lutte s'appuie sur plusieurs modes d'intervention : des traitements en direct (curatif), ou au travers d'aliments supplémentés (préventif).

## Maladies abortives

En dehors de la brucellose, réglementée, la protection contre ces maladies et notamment la chlamydiaose, est indispensable. La vaccination est préconisée avant la lutte, surtout dans le cas d'achats d'animaux.

## Maladies néo-natales

Echtyma, arthrite, colibacillose... Ce sont des affections qui peuvent frapper les agneaux de manière ponctuelle. Elles sont bien connues et leur maîtrise passe par des plans de vaccination efficaces sur les brebis en fin de gestation, complétés par des interventions ponctuelles sur les agneaux.

## Maladies alimentaires

Fréquentes dans les régimes alimentaires riches en concentrés, l'entérotoxémie et l'acidose peuvent être facilement évitées par une bonne maîtrise de la qualité de l'alimentation et du rationnement : éviter les brusques changements alimentaires et mettre un fourrage grossier de bonne qualité à disposition.

## Soins aux pieds

Différentes affections peuvent toucher les pattes : piétin, fourchet, gros pieds... Le piétin est le plus préoccupant. Un à deux passages annuels avec passages préventifs et réguliers au pédiluve, permettent de prévenir efficacement ces maladies.

## Mesures d'hygiène générale

Elles recouvrent trois types d'interventions :

- les soins à la naissance : désinfection du cordon ombilical, prise de colostrum...
- la propreté des locaux et du matériel : pratique d'un vide sanitaire, curage et désinfection des bergeries, des litières, paillage régulier et suffisant...
- mise en quarantaine des animaux achetés.





# Logement, contention, travail

Définir la bergerie que l'on veut aménager ou construire, c'est répondre à différentes questions : quelle est la meilleure ambiance pour les brebis, les agneaux ?, comment réduire la pénibilité du travail ?, quel est le meilleur coût ?, quelle réglementation respecter ?.

Dans un système de production d'agneaux de bergerie, la période d'hivernage varie de 150 à 180 jours voire 365 jours pour les productions en bergerie intégrale. Dans ce contexte, la ou les réponses apportées sont capitales pour générer le maximum de revenu avec le minimum de contraintes pour l'éleveur.

## Logement

La bergerie doit être organisée pour apporter du confort aux animaux et de bonnes conditions de travail à l'éleveur.

Pour y parvenir des normes sont à respecter.

Surface de couchage		Longueur d'auge		Libre service	
Brebis seule	1 m <sup>2</sup>	Brebis seule	0,40 ml	Brebis	8 à 10 / ml
Brebis suivée - 1 agneau	1,3 m <sup>2</sup>	Agnelle	0,25 à 0,30 ml	Agneaux	15 à 20 / ml
Brebis suivée - 2 agneaux	1,7 m <sup>2</sup>	Agneau à l'engrais	0,15 à 0,25 ml		
Agneau à l'engrais	0,5 m <sup>2</sup>				



Taille des lots		Couloir de distribution		Abreuvement	
Brebis en gestation	15 à 20	Passage d'homme	1,50 m	Brebis	1 / 25
Brebis suivée - 1 agneau	50	Auge trottoir	2,00 m	Agneaux	1 / 50 à 60
Brebis suivée - 2 agneaux	30	Tracteur	3,5 à 4 m		
Agneau à l'engrais	100 à 150	Cases d'agnelage (1m x 1,20 m)		10 à 15 % des mises-bas	

## Contention

De nombreuses interventions individuelles (tonte, taille d'onglons, drogages, vaccinations, échographie, ...) ou collectives (tri, allotement, embarquement des animaux, ...) sont nécessaires. Ces interventions peuvent se révéler fastidieuses et longues pour le berger et les animaux. Pour intervenir à temps et efficacement, travailler en toute sécurité, il existe des équipements adaptés, fixes ou mobiles.

L'atelier de contention doit se situer à proximité immédiate de la bergerie, à un endroit habituel et facile d'accès pour les animaux. Il doit permettre de travailler en toutes circonstances.

### Equipement minimum

- un parc d'attente d'au minimum 50 m<sup>2</sup> pour 100 brebis
- un couloir de contention d'au moins 5 m de long
- deux parcs de réception
- une porte de tri / arrêt
- une porte guillotine
- un pédiluve
- une cage de retournement



## Clôtures

Les clôtures fixes apportent de la tranquillité. Elles constituent un investissement important mais leur durée de vie est de 10 à 15 ans. Elles sont de 2 types :

- la clôture grillagée, d'une hauteur de 80 à 110 cm renforcée par 1 ou 2 rangs de barbelés. En terrain plat, l'espacement entre piquets est de 2 à 3 mètres. A éviter dans les zones très enneigées ou inondables.
- la clôture fixe électrifiée, composée de 4 à 5 fils lisses fortement galvanisés.

Les clôtures mobiles sont adaptées au redécoupage des parcelles au printemps ou au pâturage rationné. Il en existe 2 types : la clôture active ou le filet électrifié.

## Travail

Les pointes de travail, liées aux agnelages, se situent en automne - début hiver. Elles ne se superposent pas à celles des autres activités, notamment celles des cultures.

Dans les exploitations céréalières, l'atelier ovin peut valoriser la main-d'œuvre salariée disponible sur cette période.

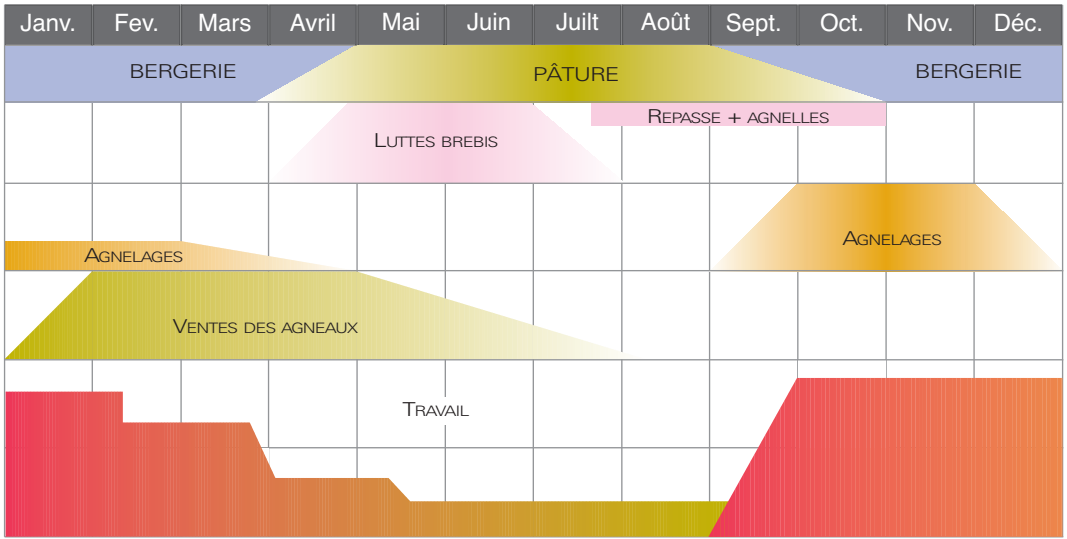
Selon le type de travaux et interventions à réaliser, des réponses techniques existent. La pénibilité des différentes tâches due à leur répétitivité peut être atténuée si l'on dispose d'un minimum d'équipement.

La distribution de l'alimentation peut être automatisée, le paillage mécanisé... Avec l'augmentation de la troupe, l'informatique peut apporter des réponses aux charges liées à la gestion du troupeau.



Les pointes de travail dues à des chantiers ou interventions ponctuelles (tonte, parage...) peuvent être maîtrisées en faisant appel à de la main-d'œuvre extérieure ou à de l'entraide.

L'efficacité du travail passe par la mise en place et le maintien de schémas de production simples et rationnels. Des pointes de travaux intenses mais courtes sont plus faciles à absorber que des chantiers lourds qui s'éternisent sur une longue période.



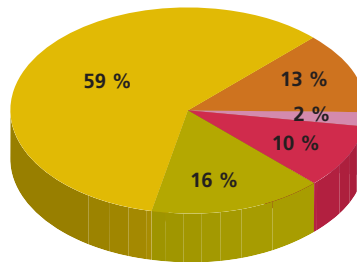
## Repères économiques

Pour la campagne 2004, la Banque de Données Régionale du grand Est rassemble 120 élevages producteurs exclusifs d'agneaux de bergerie. Il s'agit pour près des 2/3, de systèmes associant les ovins à un atelier de cultures de vente. Les autres représentent le plus souvent des systèmes ovins + bovins.

Leurs caractéristiques structurelles moyennes sont les suivantes : 155 ha de SAU, 1.7 UTA, 349 brebis, 17% SFP, chargement apparent : 1,81 UGB/ha.

Pour ce groupe d'élevages, 33 323 agneaux ont été commercialisés à un prix moyen de 93 € pour une carcasse de 19.5 kg. Dans le tableau suivant on peut mesurer les écarts de résultats ramenés à la brebis, observés sur le groupe des "meilleurs" (1/4 supérieur de l'échantillon trié sur la marge brute) par rapport à la moyenne de l'ensemble du groupe.

PRODUCTION D'AGNEAUX DE BERGERIE SELON LE SYSTÈME (BDR 2004)



- Ovins Spécialisés
- Ovins + Cultures
- Ovins + Bovins Viande
- Ovins + Bovins Lait
- Poly-élevages

BDR EST 2004 (bergerie)	Productivité économique	Productivité pondérale	Produit brut	Part des primes dans le produit	Concentrés		Part des charges	Marge brute /brebis	Marge brute /produit
					Kg/br	€/br.			
1/4 supérieur	1,46	27,5	175 €	19 %	301 kg	51 €	69 %	108 €	60 %
Ensemble	1,18	23,5	129 €	23 %	254 kg	43 €	66 %	66 €	51 %

Dans ces ateliers, le niveau de performances techniques garantit le produit grâce notamment à la maîtrise de la reproduction et de l'alimentation. Cette conduite fait appel à des itinéraires bien balisés. Le poste concentré représente plus de 65% des charges de production sur lequel il est essentiel de rester vigilant.

En 2004, une trentaine d'exploitations a été suivie dans le cadre des réseaux de références avec un atelier d'agneaux de bergerie. Comme dans la BDR, c'est en système ovins + cultures que cette conduite est la plus représentée et c'est sur ce système que nous poursuivons l'analyse des résultats économiques plus globaux.

Par rapport aux élevages en BDR, ces exploitations sont en général en phase de croisière et présentent un atelier ovin de dimension professionnelle (485 brebis).

Les données collectées nous permettent de décrire un échantillon homogène de 20 exploitations en système ovins + cultures et d'approcher la rentabilité globale.

RÉSEAU OVIN EST (CAMPAGNE 2004)  
SYSTÈMES OVINS + CULTURES (20 EXP)

Structure		Atelier ovin		Résultats économiques	
SAU	155 ha	Taux mise-bas	94 %	Produit brut/ha SAU	1 414 €
SFP	36 ha	Prolificté	160 %	% produit ovin/produit brut	36 %
UMO	1,8	Taux mortalité	11 %	Aides totales/produit brut	20 %
Troupe	485	Productivité numérique	133	Charges op./produit brut	26 %
Chargement (UGB/ha)	2,15	Productivité pondérale	26,1 kg	EBE	74 500 €
		Marge brute/brebis	73 €	Disponible/UMO	31 223 €



OVIPLAN est un outil de simulation mis au point par le Réseau d'Élevage de l'Est, pour chiffrer les projets de création ou d'extension d'atelier ovin. Dans ce qui suit, nous présentons la description d'un projet de création d'un atelier de bergerie reposant sur la sélection d'un itinéraire technique fréquemment rencontré en Lorraine et tiré parmi les 25 itinéraires bergerie disponibles dans OVIPLAN.

Ce projet prévoit la mise en place d'un atelier de 300 brebis avec la construction d'une bergerie de 660 m<sup>2</sup> dans un cadre réglementaire PAC 2006, avec une conjoncture de prix 2005. L'atelier est complémentaire d'un atelier de cultures de vente où la paille largement disponible permet facilement de faire face au déficit de fourrages compte tenu d'une surface en herbe limitée à 25 ha.

Le projet bénéficie d'un soutien financier accessible sur la capitalisation cheptel et sur l'investissement bâtiment. Ces aides accessibles auprès de l'Office de l'Élevage ont été établies dans un contexte lorrain. Une part de ces aides est réservée au financement du fond de roulement nécessaire au départ du projet, ce qui réduit d'autant la part de l'autofinancement. Les objectifs techniques retenus sont ceux obtenus en phase de croisière, une fois la phase de croissance et d'adaptation digérée. Ils ne sont accessibles qu'après une formation adaptée et un accompagnement étroit durant la phase d'installation ou de croissance.





# SIMULATION DE PROJET OVIN

PROJET BERGERIE TYPE LORRAIN

ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE-ARDENNE, FRANCHE-COMTE

Projet présenté par : Réseau d'élevage du Grand Est - Institut de l'élevage et Chambres d'agriculture

## Simulation du projet

Nombre de femelles mises en place : 300 brebis

46 UGB

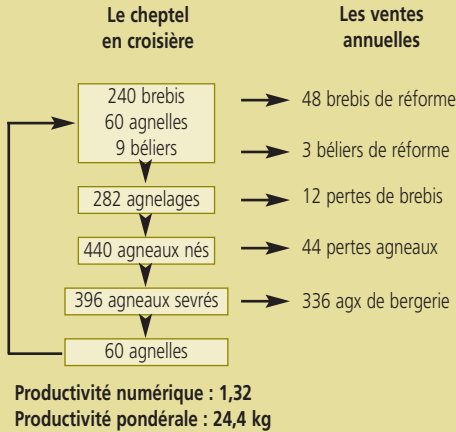
Surface en herbe à valoriser : 24 ha

1,86 UGB/ha 60 N - 40 P - 40 K

## UTILISATION DES SURFACES EN HERBE

Surface disponible en herbe : 24 ha

Période de printemps		TOTAL HERBE RECOLTEE
Pâtûre des ovins	13,2 ha	59 t MS
Herbe récoltée	10,8 ha	
Parcours (ha)	0,0 ha	
Période d'été		TOTAL DES BESOINS
Pâtûre des ovins	17,3 ha	79 t MS
Herbe récoltée	6,7 ha	
Parcours (ha)	0,0 ha	
Période d'automne		SOLDE DU BILAN
Pâtûre des ovins	24,0 ha	- 20 t MS
Parcours (ha)	0,0 ha	



## CONCENTRES - FOURRAGES

Concentré	Energétique	Protéique	Commerce	Prix
Brebis	13,5 t	3,6 t	0,0 t	2 160 €
Agneaux	0 €	0,0 t	31,7 t	6 019 €
<b>Total aliments concentrés</b>			<b>8 179 €</b>	
<b>Besoins en paille</b>				
Alimentation		24 t		
Litière		46 t		

## INVESTISSEMENTS - FINANCEMENT

Surface et coût de la bergerie	Stockage de fourrages		Longueur de clôture			
660 m <sup>2</sup>	60 m <sup>2</sup>		2500 m			
	Montant total	Aides	Capital	Taux	Durée	Annuité
<b>Achat cheptel</b>	41 640 €	8 700 €	33 312 €	4 %	9 ans	4 480 €
<b>Bergerie neuve</b>	36 300 €	72 060 €	29 000 €	4 %	15 ans	2 608 €
<b>Clôture</b>	5 875 €	0 €	0 €	0 %	0 ans	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>83 815 €</b>	<b>15 960 €</b>	<b>62 312 €</b>			<b>7 089 €</b>
						<b>AUTOFINANCEMENT 5 543 €</b>

## PRODUITS

34 075 €

	Prix unit.	Total
48 brebis de réforme	50,0 €	2 400 €
3 béliers de réforme	90,0 €	270 €
336 agneaux de bergerie	4,7 €	29 215 €
3 béliers de repro.	460,0 €	- 1 380 €
1 050 kg de laine	0,7 €	735 €
270 PBC	10,5 €	2 835 €

## CHARGES

13 789 €

	Prix unit.	Total
17,1 t concentré brebis	126,3 €	2 160 €
31,7 t concentré agneaux	190,0 €	6 019 €
24 ha de surface fourragère	75,0 €	1 800 €
Frais vétérinaires	7,0 €	2 100 €
Frais d'élevage	5,7 €	1 710 €

## MARGE ATELIER

Brute	20 286 €	Nette	13 197 €	SCA/EMP
	68 €/brebis		44 €/brebis	70,1 €

## Notes explicatives

**BDR** : Banque de Données Régionale qui rassemble pour l'Est, les données d'appui technique ovin issues de Lorraine, Alsace, Champagne-Ardenne et Franche Comté.

**Réseau d'élevage** : Dispositif de recherche de références techniques et économiques explicitées par système. Pour l'Est et sur le secteur ovin, ce dispositif réunit 80 fermes de références en suivi approfondi : 35 fermes en Champagne-Ardenne, 45 fermes en Lorraine.

**SAU, SFP** : Surface Agricole Utile et Surface Fourragère Principale (hors parcours)

**UMO** : Unité de Main-d'Oeuvre

**Productivité numérique économique** : Nombre d'agneaux sevrés par femelle présente (effectif moyen)

**Productivité pondérale** : productivité numérique X poids moyen des agneaux produits (en kg carcasse). Représente la production de viande d'agneau produite par effectif moyen présent.

**Produit brut** : ensemble des recettes de l'atelier ou de l'exploitation comprenant les ventes, les aides et la variation d'inventaire.

**Marge brute** : Solde du produit brut après diminution des charges de production (opérationnelles)

**EBE** : L'Excédent Brut d'Exploitation est le solde du produit brut dont on a ôté les charges de production ainsi que les charges de structure hors amortissements et frais financiers.

**Revenu Disponible** : Il s'obtient en déduisant les annuités de l'EBE.

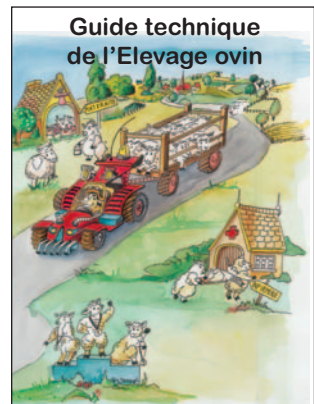
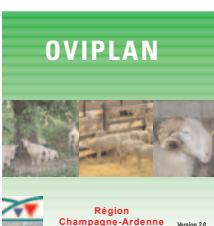
**Primes** : pour le calcul de la marge brute, sont prises en compte uniquement les Primes à la Brebis et à la Chèvre (PBC), la Prime Supplémentaire (PS) accessible en zone défavorisée, la prime dite de flexibilité et les primes groupement ou à la qualité.

Pour le calcul du Produit Brut Total d'exploitation, de l'EBE et du Revenu Disponible, sont intégrées les primes dites du premier pilier (obtenues sur l'ensemble des ateliers), mais aussi celles du second pilier dont notamment, la prime herbagère agri-environnementale (PHAE) individuelle ou collective, les indemnités compensatoires d'handicap naturel (ICHN), les contreparties liées à la signature d'un contrat territorial d'exploitation (CTE), d'un contrat d'agriculture durable (CAD) ou encore celles liées aux mesures agri-environnementales (MAE).

## Outil pour la relance ovine dans l'Est

Ce document a été élaboré en concertation avec les animateurs régionaux de la charte de relance ovine nationale.

Il vient compléter la palette d'outils mis à la disposition de ces régions pour instruire et apporter les premiers conseils au niveau des projets de création ou de développement des troupes ovines. Ce sont notamment, le guide technique de l'élevage ovin, le guide d'installation, le guide de parrainage, le logiciel OVIPLAN...



# Le Réseau d'Élevage pour le Conseil et la Prospective

## Dans les petites régions naturelles

Pour tenir compte des contraintes locales

## Des fermes et des éleveurs "comme les autres"

Pour que leur expérience soit utilisable par le plus grand nombre

## Des ingénieurs de terrain

Pour observer, conseiller et assurer la diffusion à tous les canaux du développement

## Pour mettre au point et diffuser des systèmes d'exploitation viables, vivables et pérennes

- Piloté par des comités régionaux d'éleveurs
- Suivi par des ingénieurs d'EDE et de SUAD

## Pour la viande ovine

Jean-Louis SWARTVAGHER	CDA 08 .....	Tél : 03 24 33 71 00
Amélie DALLEMAGNE	CDA 52 .....	Tél : 03 25 87 60 20
Michel COLIN	CDA 54 .....	Tél : 03 83 93 34 79
Pascal CARILLET	CDA 55 .....	Tél : 03 29 83 30 01
Etienne CATTENOZ	CDA 57 .....	Tél : 03 87 66 12 30
Jean-Emmanuel LEDET	CDA 88 .....	Tél : 03 29 29 23 18
Jean-Pierre SAULET-MOËS	CDA 67 .....	Tél : 03 88 19 17 33
Alexandre DUMONTIER	CRA Franche-Comté ...	Tél : 03 81 54 71 55

- Coordonné par des ingénieurs régionaux de l'Institut de l'Élevage

Pour la viande ovine

Jean-Paul BELLAMY . . . .

Tél : 03 83 93 39 17



Action financée par l'ADAR, l'Office de l'Élevage et l'interprofession ovine



Mise en place avec les **organisations syndicales, économiques et de développement.**

Réalisée par les **Chambres d'Agriculture, SUAD et EDE** des Ardennes, Haute-Marne, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Vosges, du Bas-Rhin et la Chambre Régionale de Franche-Comté.

Avec la coordination régionale de l'**Institut de l'Élevage.**

Action concertée avec les **GIE et Chambres Régionales d'Agriculture** d'Alsace, de Lorraine, de Champagne-Ardenne et de Franche-Comté.